

UNE CONSTITUANTE

L'initiative populaire pour la création d'une assemblée élue chargée d'écrire une nouvelle constitution pour notre canton, a encore trois mois pour atteindre le nombre de signatures requis.

Toutes et tous les Valaisan(ne)s qui souhaitent que l'on aborde, avec courage, lucidité et avec un esprit ouvert la charte fondamentale de notre Etat cantonal peuvent, en la signant, permettre la création de cette "Constituante". Cette assemblée donnera une chance de sortir des réformettes que nous a, jusqu'ici, proposées le Grand Conseil et son esprit partisan. Nous avons refusé leur dernière proposition, nous allons devoir vivre les prochaines élections cantonales avec la solution bricolée de la double majorité, donc avec les treize districts hérités de 1815.

Il est grand temps que des citoyennes et citoyens, représentant tous les milieux de notre canton, se penchent et abordent, avec un esprit libre, ce Pacte, qui doit régler les rapports des citoyens entre eux, mais aussi avec leurs élus et leurs autorités.

Le canton de Fribourg vient d'en faire l'expérience avec succès, les Genevois, aussi, mais avec trop de retenue ; donnons nous la chance de définir, dans un esprit d'ouverture, nos propres règles de vie, tous ensemble et dans le respect de nos minorités.

Bernard Attinger, Sion

NF 23 mai 2016